

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : Iram, Coll.

Titre : « Animation rurale en République centrafricaine : Conditions et Projet d'Action (District de Bossangoa) », 13 p.

Editeur : IRAM, Paris

Date : 1960

La présente note résume les données recueillies par l'IRAM au cours d'un voyage en République Centrafricaine. Elle n'est évidemment pas conçue pour la recherche mais vise à définir les orientations à donner à l'animation rurale projetée.

Réalisée à partir des éléments notés sur le terrain dans le District de Bossangoa (zone choisie pour la phase d'essai), et à partir des consultations auprès des Techniciens et Responsables concernés par le projet, cette note se réfère également aux documents suivants :

- . Dossier de Pays 1959 (République Centrafricaine), FEDOM.
- . Contribution à l'Etude d'un Plan de Développement en R.C.A. Mars 1960, Etabli par la S.E.D.E.S.
- . Livre-Thèse de P. Kalck : "Réalités Oubanguiennes" Editions Berger-Levrault 1959.

ainsi qu'aux Textes Législatifs et Rapports Techniques qui ont été mis à notre disposition par le Gouvernement de la R.C.A.

Le caractère assez précis des propositions qu'on trouvera ici n'exclut pas les modifications qu'on devra éventuellement y apporter. De toutes manières chacun des problèmes techniques et pédagogiques traité dans ces pages, sera reprécisé en détail une fois le projet accepté. Les représentants de l'IRAM qui viendront diriger cette action s'emploieront à cette adaptation au fur et à mesure des besoins, mais il reste bien entendu que l'animation rurale envisagée ne saurait être efficace et réalisable en dehors des cadres ici définis.

(Voyage et Etude effectués par M. Y. Coussault, Secrétaire-
Général de l'Institut IRAM)

Définition de l'animation rurale

Avant d'analyser les divers problèmes techniques que pose le développement des collectivités paysannes de la République Centrafricaine, il est nécessaire de préciser ce qu'est l'animation rurale dans le sens où l'entend et la réalise l'IRAM.

Le but poursuivi n'est pas une simple action de vulgarisation agricole ou de propagande psychologique en faveur des efforts économiques et techniques. La mise en place dans les villages de groupes d'animateurs ruraux vise essentiellement à créer, autant qu'une attitude nouvelle, une structure de base propre à obtenir la participation active des populations paysannes. Ces animateurs bénévoles restent des paysans et des planteurs : choisis parmi les éléments les plus dynamiques des villages, leur rôle consiste à servir d'intermédiaire entre les services et agents techniques d'une part, et les populations d'autre part. Au lieu donc de travailler avec une population mal différenciée et sélectionnée, les Pouvoirs Publics trouveront dans les villages, grâce à cette forme d'animation rurale, des noyaux actifs et ouverts à leurs directives. Cette action qui relève à la fois d'une éducation économique des paysans et d'une intervention pour leur mise au travail est menée par l'IRAM selon les trois aspects suivants :

1°- sélection, au sein des collectivités existantes, des meilleurs éléments susceptibles de se grouper en équipes d'animateurs. Ceci se fait par l'étude préalable des groupes humains et par des stages de sélection.

2°- Formation de ces candidats animateurs par une série de stages et sessions à caractère mi-théorique et mi-pratique, orientée vers les tâches économiques, techniques et communales locales.

3°- Mise au travail des animateurs : les groupes ainsi sélectionnés et constitués sont mis à la disposition des Services Techniques pour des travaux précis, l'IRAM veillant au dynamisme et à l'esprit de ces équipes.

Cette conception de l'animation rurale fait apparaître un certain nombre de caractéristiques et conditions qu'on peut résumer comme suit : d'une part, il ne s'agit nullement de créer une catégorie supplémentaire de fonctionnaires ou de cadres : c'est une reprise en main des populations, avec structuration en conséquence, qui est ainsi entreprise. D'autre part, l'efficacité des animateurs est liée à la précision des tâches économiques qui leur sont confiées, en même temps qu'à la manière dont les Techniciens et agents locaux aborderont avec eux les efforts de développement.

Les paragraphes qui suivent visent à montrer ce qu'on peut attendre d'une telle action en République Centrafricaine. Ces remarques introductives feront mieux comprendre le souci qu'a l'IRAM d'entreprendre un travail dont les bases techniques, économiques et structurelles soient le plus favorables possible.

Localisation de la phase expérimentale

La méthode d'animation rurale qui vient d'être exposée est déjà utilisée dans plusieurs Etats africains qui ont fait appel aux services de l'IRAM. Elle n'est cependant pas immédiatement transposable en République Centrafricaine. Le cadre politique, économique et écologique propre au nouvel Etat Centrafricain nécessite une période d'adaptation et de recherches. L'intervention conjuguée du B.D.P.A., dont la tâche apparaît essentielle, exige aussi qu'on se donne une période d'essai. C'est pour ces raisons que le Gouvernement et le Service de l'Action Rurale ont proposé qu'une phase préalable de travail soit réalisée dans le district de Bossangoa et qu'on y consacre une durée d'une année. L'IRAM profitera de cette phase expérimentale pour adapter ses méthodes de sélection, de formation et de mise au travail, et l'expérience montrera si ce mode d'intervention éducative mérite alors une extension aux principales régions économiques du Pays. Les divers paragraphes de cette note se référeront donc davantage aux conditions locales du district de Bossangoa, qu'à celles plus générales de l'ensemble de la République.

II - CONDITIONS ECONOMIQUES ET TECHNIQUES

Il n'est pas question ici de rappeler les études qui ont été faites sur l'économie centrafricaine, mais de faire à partir de ces études et des données recueillies sur place, un certain nombre de remarques touchant les problèmes de l'animation rurale.

Problèmes économiques généraux

Considérée du point de vue des dirigeants du Pays, l'économie centrafricaine est évidemment dominée par ses activités premières que constituent le coton, le café, les oléagineux (partiellement) et les ressources minières. La perspective du paysan telle que nous l'avons observée dans le district de Bossangoa est tout à fait différente : la production d'exportation, qui est ici le coton, ne constitue qu'une partie très limitée de son activité. Celle-ci s'exerce sur un ensemble de produits secondaires, généralement vivriers, qui semblent échapper en presque totalité à la commercialisation et donc au développement économique.

Cette séparation est caractéristique des conditions générales de la vie agricole et économique centrafricaine. A côté d'un secteur prioritaire aux yeux de l'économiste, il existe un ensemble d'activités secondaires qui sont pratiquement incontrôlées bien que représentant l'essentiel de la vie paysanne. On comprend que ce problème déterminera toute action auprès des villages.

Si on ajoute d'autre part que les conditions actuelles de la culture du coton sont telles que le paysan n'est pratiquement pas intéressé (cf. annexe I) par cette culture qui suscite des réactions psycho-sociologiques négatives, un décrochage fondamental apparaît entre les points de vue des dirigeants et la base.

Deux conséquences résultent de cette situation :

1° - Contrairement à ce que pensent certains c'est une solution économique autant que psychologique qu'il faut chercher au problème du coton et des cultures industrielles. Aucune méthode d'action à la base n'aura l'efficacité suffisante pour convaincre les paysans. L'appareil d'encadrement très important mis en oeuvre n'a pas suffi à vaincre l'hostilité existante des formules nouvelles de contact telle que celle proposée par l'IRAM, n'auront guère plus de chance de réussir si le Gouvernement ne s'attaque pas d'abord aux causes économiques des difficultés.

C'est pourquoi, en attendant les modifications éventuelles aux conventions cotonnières (qui sont actuellement en voie de renouvellement) l'IRAM pense qu'il vaut mieux ne pas aborder ce problème de front.

2° - La deuxième conséquence de cette situation concerne les activités que nous avons appelées secondaires. La production du mil, du manioc, d'une partie des oléagineux etc ... et l'élevage devraient faire l'objet d'une véritable planification tenant

compte des débouchés commerciaux et de la consommation familiale (1). Le rapport du chef de secteur agricole de l'Ouham pour l'année 1958-1959 souligne le "retrécissement" de ces activités qui tendent de plus en plus à se réduire à leur aspect de subsistance. Il est pratiquement impossible de contrôler le marché de ces produits et, pour l'arachide en particulier, sur les 900 Tonnes récoltées, la vente vérifiée est inférieure à 10; (cf. annexe II). La commercialisation privée est évidemment plus importante mais elle demeure incontrôlée et les paysans cachent leurs réserves de semences. Ceci entraîne un laisser aller évident pour l'observateur local avec préférence pour des cultures et des assolements destructeurs des sols. Il est souhaitable que les Responsables du Plan puissent fournir rapidement les données nécessaires pour un programme à court terme sur ces domaines de production qui constituent actuellement un objectif d'efforts très intéressant pour une action rurale.

On notera d'ailleurs qu'il existe sur l'ensemble de la République Centrafricaine un nombre élevé d'initiatives locales sérieusement pensées sur le plan économique et touchant divers secteurs techniques. Ceci est particulièrement apparent dans des efforts aussi remarquables que ceux faits par le service de l'Élevage, celui des Mines ou par des Stations comme celles de Grimari etc. mais ces initiatives devront s'intégrer dans un plan d'ensemble ratifié par le Pouvoir Politique. Sinon on restera menacé par le danger de changement d'orientation ou d'encadrement qui entraînerait une modification des consignes données aux paysans.

Aucune action systématique auprès de ceux-ci ne peut se permettre un tel risque.

Problèmes techniques généraux

L'ensemble des problèmes agronomiques a été étudié et des études complémentaires sont actuellement en cours ou en projet.

C'est plutôt la question de l'encadrement technique qui apparaît comme la plus urgente à l'heure actuelle. Les contacts pris avec le Service de l'Agriculture et avec l'encadrement local montre que les Techniciens et Cadres sont profondément marqués par le dualisme économique mentionné plus haut. Dans le district de Bossangoa, les difficultés rencontrées à propos du coton paralysent le personnel technique qui, bien que nombreux, ne réussit plus à se définir une action méthodique et globale. Ce problème qui ne relève pas de l'IRAM, mais sera traité par le B.D.P.A. a une incidence certaine sur l'animation rurale envisagée. Une action économiquement et techniquement efficace auprès des populations ne peut se baser sur de simples efforts psychologiques ou sur la bonne volonté paysanne. Pour qu'une collectivité s'engage sérieusement dans des tâches de développement, il faut, outre des objectifs techniques et économiques précis donnés par le Plan, un encadrement adapté à cette reconversion de la base. C'est pour cette raison que l'IRAM ne peut s'engager dans le travail prévu en République Centrafricaine sans être assuré que le projet du B.D.P.A. sera parallèlement mis en exécution.

(1) On tiendra compte des observations faites par des pour le R.C.A. Baisse des protéines due à l'abandon partiel de la chasse et du mil. Baisse des lipides due à la diminution des oléagineux et cucurbitacées en faveur du coton. Régression des vitamines.

Note sur les Conditions Foncières

Parmi les conditions générales qui déterminent l'efficacité de l'animation rurale il faut mentionner celle de la structure foncière. La République Centrafricaine semble offrir à ce point de vue un cadre assez favorable. Si on note dans certaines régions une tendance à l'appropriation (les terres se vendent dans les communes limitrophes de certains centres) ou à un début de fixation juridique (cas de Bozoun), le district de Bossangoa offre au contraire une réelle disponibilité de l'espace foncier. S'il arrive que les paysans cultivent de manière trop intensive des parcelles, c'est d'une part à cause d'un certain laisser aller accidentel et d'autre part pour éviter de s'éloigner des pistes cotonnières.

La photographie aérienne et la cartographie au 1/200.000 ème révèlent de manière saisissante le "semis de peuplement" qui s'est établi en étoile le long des axes cotonniers. La faible densité humaine (1,8 habitants au Km carré) permet encore à la plupart des paysans de l'Ouham de trouver là des espaces suffisants pour une agriculture avec jachère.

Une étude de village nous a montré que la répartition des terres ne pose pas de difficultés et que le choix reste encore large puisque chacun choisit sa parcelle avec l'assentiment de la communauté. En plus de ces terrains à situation privilégiée il reste tout l'arrière pays situé entre les pistes : peu de rocares pour les desservir mais en attendant des aménagements futurs ces jachères séparées par de nombreux marigots peuvent servir comme pâturages.

On a souligné dans l'introduction l'importance que revêt la modification des structures de base si l'on veut obtenir un mouvement efficace et durable de participation paysanne. C'est dans ce sens que l'IRAM a toujours travaillé et les réformes structurelles actuellement en cours au Maroc et au Sénégal sont intimement liées à la mise en place des équipes d'animateurs ruraux.

Collectivités Rurales

La création des Collectivités Rurales en République Centrafricaine est certainement un atout considérable dans ce sens. La loi du 8 juin 1959 portant création et organisation de ces collectivités a prévu une structure nouvelle largement ouverte à la participation des élites paysannes (cf. annexe III). L'orientation évolutive qui en respectant les villages coutumiers cherche à les regrouper dans le sens de responsabilités élargies donnera la possibilité aux futurs animateurs de transformer progressivement les collectivités traditionnelles en véritables "communes". La loi est très souple, elle évite de brusquer les habitudes traditionnelles, mais elle laisse le champ suffisamment libre aux initiatives que voudront prendre les équipes qui se constitueront.

D'une part les conseillers actuels, élus en 1960, pourront fournir des animateurs qui auront alors une influence capitale pour les conseils (au Maroc les élus communaux sont envoyés aux stages de l'IRAM); d'autre part les animateurs nos élus engageront un dialogue fructueux entre les conseils et les populations.

Sur le plan économique la loi est également satisfaisante : non seulement elle donne aux collectivités des responsabilités dans le vote et la réalisation de travaux locaux (art. 24 et 30) mais elle prévoit en outre le regroupement de collectivités en associations (art. 46) qui grouperont les collectivités concernées par des intérêts communs. On peut donc envisager réellement de faire des collectivités la base économique-politique du développement régional.

S.M.D.R.

Dans ce paragraphe sur les structures il faut inclure l'importante réforme en cours sur le S.M.D.R. C'est ici le problème coopératif qui est abordé avec ses incidences financières (crédit agricole). L'instruction du 31 mai 1960 se référant aux ordonnances et Lois concernant les S.M.D.R. constitue elle aussi une base largement ouverte aux initiatives paysannes (cf. annexe IV).

Les anciennes SIP se trouvent reconverties en une structure nouvelle à caractère pré-coopératif, et en particulier on notera (Titre I par. 8) la création des sections spécialisées de S.M.D.R. Ces sections sont conçues de manière très large puisque le texte les prévoit "économiques" ou "géographiques" c'est-à-dire que tout groupe de paysans ou de villages intéressés par un effort

commun pourra s'y intégrer. Il est bien entendu que la mise en place des S.M.D.R. et des sections spécialisées posera un très difficile problème d'encadrement. La République Centrafricaine devra déceler parmi les élites locales les hommes capables d'assurer les responsabilités de gestion que prévoit la législation, et ceci exigera un effort considérable étant donné la pénurie actuelle de petits cadres. Mais ce problème n'est pas propre à l'Etat Centrafricain et l'expérience de l'IRAM dans d'autres pays montre que la création d'animateurs constitue une base essentielle pour l'installation de groupements coopératifs et que parmi les meilleurs animateurs on peut choisir des éléments capables de recevoir une formation plus poussée dans le sens de la gestion coopérative.

On voit donc que les conditions structurelles sont assez satisfaisantes et favorables à un mouvement d'animation rurale. Les textes actuels permettront de donner aux groupes d'animateurs un rôle organique dans les structures locales. Si ces animateurs prennent au sérieux leurs responsabilités ils assureront non seulement la mise en oeuvre des réformes, mais il n'est pas exclu que celles-ci puissent, grâce à eux, être poussées encore plus loin dans le sens de la décentralisation. On notera enfin que la nouvelle orientation des structures administratives et coopératives devrait modifier également les modalités actuelles du Crédit Agricole. Au lieu que celui-ci s'adresse presque exclusivement à des planteurs privilégiés il pourra, grâce à l'avalisation du fonds commun S.M.D.R., soutenir l'effort des paysans regroupés et animateurs en particulier. Ce point est essentiel au travail de l'IRAM car de même que la participation paysanne est inefficace sans un encadrement et des directives du Plan, de même elle risque d'être mutilée si elle n'est pas appuyée par un appoint financier.

IV - PROJET PRATIQUE ET METHODOLOGIE

Les remarques précédentes ont souligné les aspects positifs et négatifs du cadre dans lequel pourrait se dérouler une action systématique d'animation rurale. Si les points défectueux qui nous sont apparus dans le domaine économique et dans celui de la planification, sont abordés dans le sens indiqué, il est possible d'envisager un travail efficace auprès des populations paysannes. Les modalités de cette action découlent en partie de l'analyse qui vient d'être faite et peuvent être prévues de la manière suivante :

Localisation : il ne peut s'agir au début, comme nous l'avons dit que d'une phase expérimentale destinée à adapter les méthodes les orientations techniques et à vérifier l'efficacité économique. Cette période d'essai durerait un an et, pour prendre immédiatement sa dimension structurale, se ferait au niveau de la Collectivité Rurale. Les données recueillies sur les Collectivités Rurales du District de Bossangoa, dont on trouvera le relevé ci-joint, nous a amenés à choisir la Collectivité de l'Ouham (chef-lieu BazianBea) comme zone d'essai. En dehors des raisons techniques dont il sera question ci-dessous, des raisons de dimension ont guidé ce choix. Le kilométrage de piste cotonnière y est relativement faible ainsi que le nombre de villages. Ceux-ci sont en général concentrés et de dimension suffisante. Le relevé des chefs de familles imposables permet en outre d'être sûr de réaliser une sélection suffisamment rigoureuse des éléments actifs de la population.

Au cas où les conditions locales d'encadrement le permettraient il serait possible d'envisager de travailler également sur une deuxième Collectivité Rurale du District : celle de Ben-et-Zambé pourrait être retenue.

Recrutement : Le recrutement des candidats animateurs se fera à partir d'une étude des villages selon les méthodes d'enquête mises au point par l'IRAM. Cette étude décèle les éléments importants des groupes humains répondant aux critères de choix des futurs animateurs : critères sociologiques (rôle social dans la collectivité), critères psychologiques et techniques, critères d'âge etc. Le recrutement sera soumis à l'approbation de l'autorité administrative et des Services Techniques.

Deux cents animateurs pourront être formés pendant cette année expérimentale.

Stages de formation Six stages, de trois semaines environ chacun, seront effectués avec 35 stagiaires pour chaque promotion. Les fiches individuelles psycho et socio-techniques seront établies pour chaque animateur. Les stages se feront dans un local rudimentaire, l'IRAM tenant à maintenir les paysans dans des conditions proches des leurs et à éviter d'inutiles dépenses. L'I.R.C.T. a proposé de fournir ce local. Situé au centre de la collectivité rurale il répondra aux conditions de commodité.

Programmes : Le programme de ces stages d'initiation se déroulera selon le schéma ci-joint qui pourra évidemment être corrigé et complété. On notera l'alternance de l'enseignement théorique et des travaux pratiques ainsi que la progression qui mènera les stagiaires des problèmes généraux aux modes concrets de mise

au travail. Pour établir un contact plus étroit entre l'encadrement et les paysans on demandera aux Services Techniques locaux d'assurer une partie des exposés théoriques et des études pratiques quand ceux-ci touchent les domaines qui les concernent.

Mise au travail : Les six stages d'initiation seront complétés par une série de courtes sessions de formation complémentaire au niveau des villages ou de groupes de villages. C'est au cours de ces réunions que se fera à proprement parler la mise au travail des animateurs et, si possible, des paysans qui les entourent. Ces réunions pourront se faire à l'occasion des principaux travaux agricoles et seront l'occasion d'amener les animateurs (déjà connus et en confiance) à des façons culturelles et méthodes techniques nouvelles. A l'occasion de ces sessions on complètera les fiches individuelles qui décèleront les animateurs-leaders susceptibles de diriger et d'animer les regroupements futurs. La date de ces sessions ainsi que celles des stages d'initiation sera fixée en fonction du calendrier agricole, qui a été relevé en détail par l'IRAM.

Orientation Technique : L'orientation technique de l'enseignement et de la mise au travail a été étudiée au cours de ce voyage d'études et sera reprise en détail par les représentants de l'IRAM avant de commencer leur action.

Elle peut se résumer de la manière suivante :

1°- Comme il a été dit plus haut il ne peut être question dans les conditions actuelles d'aborder de front le problème cotonnier. Bien que celui-ci reste fondamental il faut éviter toute erreur psychologique qui rendrait l'échec irrémédiable. Si plus tard les conditions économiques sont modifiées, les animateurs étant bien en main seront un instrument très efficace pour une participation paysanne dans ce sens.

2°- C'est l'élevage qui apparaît être la ligne directrice actuelle.

Malgré certaines difficultés (passage des troupeaux du Tchad, durée de la saison sèche ne favorisant pas la nourriture, abondance de glossines) le Service de l'Elevage est prêt à développer un effort particulier sur cette région.

Effort sur l'élevage bovin d'abord : il serait possible d'attribuer à des groupes d'animateurs des petits troupeaux (races de Haute-Volta Sud ou de Sikasso). Un contrat de métayage stipulant le remboursement en 5 ans et le contrôle technique donnerait aux paysans des conditions très favorables, en leur laissant le croît et les produits. Pour éviter le problème courant des litiges planteurs-éleveurs, on choisirait des pâturages dans l'arrière pays avec limitation de marigots.

Efforts de dressage et d'attelage : le Service de l'Elevage est prêt à prendre certains animateurs pour les initier au dressage. L'utilisation des métis castrés avec joug de garrot a déjà été expérimenté. En République Centrafricaine. Un prêt S.M.D.R. permettrait de donner aux animateurs ainsi formés une paire de boeufs et, éventuellement, un chassis avec lequel ils pourraient construire une charrette plateau. On voit les modifications qui pourraient ainsi être apportées au problème du transport local, pour le coton d'abord et, éventuellement, pour les fumiers. Ce serait une source de profit pour les paysans ayant fait cet effort.

Effort d'aviculture : des poulets (croisés Sussex) ont été adaptés et l'Elevage accepte de les distribuer par zones avec pou-

laillers améliorés et méthodes de protection. Les animateurs pourraient être l'occasion de ces essais zonaires. Cet effort sur l'élevage pourrait plus tard être l'occasion d'une relance des marchés locaux qui n'existent pas (1). Tout cet effort sur l'élevage serait soutenu et contrôlé directement par le Service de l'Elevage; d'autre part l'I.R.C.T. possède un troupeau métis en plein développement et contrôlé par un infirmier vétérinaire. Les études pratiques seraient, donc très faciles.

3°- La deuxième orientation technique immédiate concerne l'équipement en eau des villages. La plupart des agglomérations de la Collectivité Rurale puisent leur eau soit dans les marigots, soit dans les sources non aménagées. Les animateurs pourraient donc très rapidement s'attaquer à ce problème en faisant des travaux simples mais adaptés de captage d'eau et d'abreuvoirs.

4°- L'étude des réalisations des Eaux et Forêts en matière de pisciculture montre ce qu'on peut obtenir avec des moyens très simples. Des bassins de 10 mètres sur 10 mètres creusés en ligne à partir des marigots ont déjà permis à des paysans d'autres régions (Bouar en particulier) d'obtenir des rendements importants, permettant une nourriture familiale beaucoup plus riche et même une commercialisation. Le Tilapia en particulier donne un taux de reproduction remarquable. Dans la collectivité rurale de l'Ouham, l'IRAM a noté une tendance à réserver la pêche au monopole de quelques familles (cf. annexe V). Ces pêches massives et rares, souvent par simple empoisonnement de feuilles d'ibiscus, constituent un gaspillage que la pisciculture pourrait corriger. Les groupes d'animateurs auront là aussi un rôle facile et immédiat à jouer.

5°- Une fois connues les orientations décidées par le Plan en matière de culture vivrière et d'oléagineux les animateurs pourront être aisément orientés vers la rationalisation des cultures de mil, maïs, manioc, arachide et sésame. De même que pour le coton il sera possible de contrôler les animateurs et de guider leurs travaux au moment des périodes culturelles importantes : préparation du sol, semis, sarclage, etc ... Il faut noter, que, dans d'autres pays, les animateurs formés par l'IRAM ont réalisé des champs collectifs de démonstration : cette méthode a une influence réelle sur les villages et leur donne sur place un exemple convaincant.

On pourra faire de même pour les cultures de case en organisant des jardins modèles avec éventuellement utilisation du fumier. Patates, Ignames, gombo, arachides vivrières y seraient cultivés avec de meilleurs rendements et en respectant le sol.

En conclusion de ce paragraphe sur les travaux techniques à pro-

(1) On note en République Centrafricaine un phénomène très significatif dans le domaine de la commercialisation locale. Les Compagnies qui assuraient jusque là la gestion des boutiques et la vie des centres commerciaux se sont repliées maintenant pour ne plus faire que le gros ou le demi-gros. D'où une tendance à voir apparaître des boutiquiers étrangers, ce qui ne manquera pas de créer un réseau privé de crédit et d'usure du type de celui pratiqué par les Syriens Libanais en Afrique Occidentale.

La prise en charge du commerce local par les collectivités elles-mêmes est donc un problème très important.

poser aux animateurs pendant cette phase d'essai, il faut rappeler la progression adoptée. L'action commencera par des tâches immédiates (sources, pisciculture, élevage) et cherchera à passer le plus vite possible aux secteurs plus difficiles de la vie agricole : cultures industrielles et vivrières. Mais pour que ce passage soit possible, il importe que le Plan ait d'ici là défini ses objectifs.

Encadrement et regroupement des animateurs : La direction des stages sera assurée par les agents de l'IRAM qui, comme nous l'avons dit, demanderont aux Services Techniques et à l'encadrement local la plus grande participation possible. Un interprète Baïa-Songo-Français sera choisi pour être à la disposition de l'animation rurale pendant toute cette année. On demandera au Service de l'Agriculture de vouloir bien mettre un moniteur ou un agent agricole comme adjoint technique à la direction des stages. Ceci pourrait être fait par roulement de manière à profiter à plusieurs agents agricoles. En ce qui concerne le regroupement des animateurs, il se fera au fur et à mesure que se développeront les sessions de reprise et les travaux envisagés. Cette structuration de l'animation rurale se fera dans le sens qui a été indiqué, c'est à-dire par rapport à la double référence Collectivité Rurale et S.M.D.R.

Les représentants de l'IRAM verront avec les responsables locaux et avec les Services intéressés du Gouvernement comment et à quel moment fixer cette structuration.

Mais c'est également par rapport au travail entrepris par le B.D.P.A. que se définiront les regroupements d'animateurs et leur rôle organique. En effet, les études que fera le B.D.P.A. et l'orientation nouvelle qu'il donnera aux cadres techniques seront déterminantes pour situer la place des animateurs. L'IRAM a toujours insisté sur le fait que l'Animation rurale n'est pas le simple travail de groupes de paysans sélectionnés mais la résultante des efforts conjugués de ces groupes pris en charge par un encadrement reconverti ; les cellules humaines ainsi constituées s'attaquant aux tâches techniques et économiques définies par le Gouvernement. On peut donc estimer que la figure finale des Collectivités Rurales atteintes par l'animation sera celle d'un ensemble de groupes d'animateurs, pris en main par l'encadrement et entraînant les villages dans les travaux qui ont été indiqués. Ces groupes d'animateurs s'intégreront progressivement dans les structures nouvelles.

V - CONCLUSIONS GENERALES

Les résultats obtenus sur le plan technique, sur le plan économique, et sur celui des structures, à la fin de cette année d'essai, décideront de la suite à donner à cette action. Si le Gouvernement de la République Centrafricaine estime alors que la formule est satisfaisante, on pourra envisager une extension dont les orientations seraient les suivantes. Les principales régions économiques de la République seraient progressivement abordées et un même travail de définition technico-économique serait fait pour se fixer des objectifs. Le nombre de centres à ouvrir serait fonction de la configuration régionale (Collectivités Rurales zones homogènes etc.) et de l'encadrement. De toutes manières il faudrait envisager pour ne pas multiplier exagérément le nombre des agents de l'IRAM de s'appuyer davantage sur les cadres déjà existants sur place. L'expérience montre qu'une telle extension est réalisable avec des moyens humains et matériels modérés : ce qui compte davantage c'est d'assurer une rigueur technique au travail et de se donner le temps suffisant. Le rythme d'évolution en matière éducative ne peut pas plus être bousculé que celui des progrès agricoles et économiques. Ce qui importe, c'est que l'animation rurale, le Plan et l'encadrement se fixent des objectifs communs. Il est bon de signaler enfin l'importance, constatée partout, d'une promotion simultanée des éléments féminins et des jeunes. Des projets précis ont été élaborés en République Centrafricaine pour la Jeunesse et des efforts très vivants sont faits par certains mouvements et organisations (cf. "Situation de la jeunesse Centrafricaine" rapport présenté par le Chef des Services des Affaires Sociales). Il faudrait faire un travail analogue pour toucher le milieu féminin rural et des formules ont été élaborées en Afrique pour conjuguer cette action à celle de l'animation masculine. C'est une évidence de rappeler que des groupes humains homogènes, comme le sont les villages Centrafricains, ne progressent avec une réelle efficacité que si tous ces éléments vivants sont intéressés au développement.

1er Août 1960